
L'approche européenne de l'encadrement juridique et éthique de l'IA

Olivia Tambou, Maître de Conférences HdR en Droit

Université Paris-Dauphine, PSL
olivia.tambou@dauphine.psl.eu

1. Résumé

En juin 2024, l'Union européenne (UE) a adopté un cadre réglementaire d'envergure pour la mise en circulation de produits et de services d'IA au sein de son marché intérieur. Ce règlement sur l'IA (RIA) a vocation à s'appliquer aussi aux acteurs non européens souhaitant commercialiser leurs produits et services d'IA dans l'UE. Le RIA rend visible à l'échelle mondiale les contours du modèle européen d'encadrement de l'IA. Ce modèle européen repose sur une approche par les risques qui se décline à travers trois types de régimes :

- Premièrement, le RIA fixe une liste exhaustive de huit pratiques interdites d'IA dans l'UE.
- Deuxièmement, le RIA fixe des exigences de conformité préalable à la commercialisation dans l'UE de certains types de produits ou de services d'IA considérés à haut risque.
- Troisièmement, le RIA pose des exigences supplémentaires de transparence pour les modèles d'IA à usage général et pour certains fournisseurs, ou utilisateurs d'IA (IA générative, deep-fake ... cf. article 50 RIA)

Si l'objectif du RIA est ambitieux, l'encadrement proposé ne concerne que les usages de l'IA et non directement la recherche théorique en IA. Il s'agit « de promouvoir l'adoption de l'IA axée sur l'humain et digne de confiance tout en garantissant un niveau élevé de protection de la santé, de la sécurité, et des droits fondamentaux consacrés par la charte des droits fondamentaux de l'UE y compris la démocratie, l'état de droit, la protection de l'environnement, de protéger contre les effets néfastes des SIA dans l'Union et de soutenir l'innovation ». (cf. considérant 1 RIA).

L'encadrement européen de l'IA constitue ainsi pour l'UE une nécessité existentielle. Il s'agit d'imposer le respect des valeurs et des droits fondamentaux européens à des acteurs qui ne sont pas toujours européens tout autant que de promouvoir l'émergence d'un écosystème européen intégrant dès la conception ces valeurs et droits fondamentaux. La mise en œuvre du RIA est en conséquence soumise à une gouvernance particulière. Deux nouveautés ont été introduites afin de renforcer la capacité d'expertise et de suivi des autorités chargées de la régulation de l'IA. Premièrement, un bureau de l'IA a été créé au sein de la Commission européenne. Véritable centre d'expertise technologique chargé de surveiller les progrès de l'IA et en particulier des modèles d'IA à usage général, le bureau de l'IA est aussi la cheville ouvrière du contrôle de la mise en œuvre du RIA. Deuxièmement, des bacs à sable réglementaires doivent être créés dans chaque État membre afin de permettre aux autorités nationales compétentes d'accompagner vers la conformité les fournisseurs de systèmes d'IA innovants. Des organismes européens ont été chargés d'adopter des normes techniques européennes pour faciliter la mise en conformité des acteurs. Enfin, la mise en œuvre du RIA comporte une dimension participative. A titre d'exemple un code pratique pour les fournisseurs de modèle d'IA à usage général est en cours d'adoption. Le RIA encourage aussi les fournisseurs de SIA à risque faible à adopter des codes de conduite susceptibles de s'aligner de façon volontaire sur les exigences

des systèmes d'IA à haut risques. Plus globalement, la mise en œuvre du RIA implique l'adoption de règles éthiques par les acteurs pour concrétiser leurs obligations juridiques et définir leurs propres lignes directrices sur l'usage et le développement d'une IA conforme à leurs valeurs.

C'est dire le chantier qui attend l'ensemble des acteurs, jusqu'à l'application pleine et entière du RIA. Actuellement, seules les dispositions relatives aux pratiques interdites les définitions et l'obligation de maîtrise de l'IA (art. 4) sont applicables depuis 2 février 2025. Le régime des modèles d'IA à usage général sera applicable à partir du 2 août 2025, et celui des SIA à haut risque à partir du 2 août 2026.

En attendant, l'encadrement de l'IA dans l'Union européenne repose sur d'autres règles applicables tels que l'encadrement des données liées à l'IA (RGPD, respect droit d'auteur, ouverture et partage de données publiques) et l'encadrement décisions prises par l'IA.

2. Biographie

Olivia Tambou est maître de Conférences HDR en Droit à l'Université Paris Dauphine-PSL où elle enseigne l'éthique et les données aux étudiants de la MIAE et plus globalement le droit du numérique et de l'IA à des étudiants en droit et en IA au niveau de la Licence et du Master. Elle est aussi membre de l'équipe pédagogique de la PSL week IA responsable. Au sein du Centre de Recherche en Droit Dauphine (CR2D) elle anime un axe de recherche sur le droit de l'IA et l'IA appliquée au Droit. Elle coordonne également une demi-journée dédiée au Droit et à l'éthique au sein de la manifestation annuelle des Dauphine Digital Days. Elle est Fellow de la AI Paris School of AI (PSAI), créée dans le cadre du programme IA Cluster (PR[AI]RIE-PSAI), annoncé dans la stratégie France 2030. Elle a participé en temps d'experte nationale à plusieurs projets européens sur la protection des données à caractère personnel ou le droit de l'IA, tels que Artificial Intelligence and Public Administration, du European Law Institute (2019-2021), PANELFIT, Participatory Approaches to a New Ethical and Legal Framework for ICT (2019), PRODATIES, programme de recherche financé par le ministère de l'économie espagnol sur la mise en œuvre du RGPD. (2019-2021). Elle a été External Scientific Fellow External Scientific Fellow at the MPI Luxembourg for Procedural Law de 2018-2023.

Elle est auteure de quatre ouvrages individuels, 6 directions d'ouvrages collectifs, 22 chapitres d'ouvrages, 22 articles dans des revues internationales avec comités de lecture et de nombreux posts dans des blogs spécialisés. Son dernier ouvrage à paraître chez Bruylant en juin 2025 s'intitule Le Règlement européen sur l'IA et au-delà : quel encadrement de l'IA?

Elle est aussi l'éditrice et la créatrice de blogdroiteuropeen.com.